

INTRODUCTION AU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

CONTEXTE ET OPPORTUNITÉS

Jérôme Eeckhout

ULIEGE – RISE – Cellule Montage et Gestion de Projets



Ce document reprend le contenu du cours (ou de la formation) donné au sein de l'ULiège sur la thématique du financement de la recherche, à destination de certains étudiants de Master, de doctorants ou de membres du personnel. Il vient en support de la présentation visuelle, dont le format peut varier suivant les modules, afin d'harmoniser l'information et de garantir l'accessibilité numérique.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Les organismes financeurs	2
Les objectifs des financeurs	2
Les variables des financements de la recherche	4
Le statut des candidats	4
Les partenariats	5
Exemples	5
Le type de recherche	6
Le budget	6
Les sujets des recherches	6
L'évaluation des candidatures	6
Exemples	7
Quelques aspects transversaux	8
L'éthique	8
La Science Ouverte	9
La gestion des données	9
La dissémination	10
Genre et égalité	10
Le développement durable	10
Le support ULIEGE pour les financements de la recherche	11
La veille sur les opportunités de financement	11
Les outils spécifiques pour le montage de projets	11
Les dynamiques institutionnelles sur les questions transversales	11
Contacts	12

INTRODUCTION

L'objectif du cours ou de la formation est d'offrir **une vue d'ensemble du contexte dans lequel les recherches sont subsidiées**. À travers la présentation générale des financeurs, de leurs attentes et de leurs stratégies, il s'agit de mieux comprendre les mécanismes qui guident les opportunités de financements. Appréhender ces aspects est une première étape utile pour toute personne qui souhaite cibler au mieux les appels pertinents (projets, bourses, crédits...) et optimiser une candidature. Dans la mesure où il s'agit d'une introduction à la thématique, le contenu se veut synthétique. Toute personne désireuse de disposer d'informations additionnelles peut se référer aux offres de service de RISE, détaillées sur les pages intranet de l'ULiège¹. Pour ce qui concerne la veille sur les opportunités de financements, des informations relatives aux outils disponibles à l'ULiège sont données en fin de document.

LES ORGANISMES FINANCEURS

Qui subsidie la recherche ?

On distingue deux grandes catégories de financeurs : les organismes publics et les organismes privés. Dans un cas comme dans l'autre, les scientifiques sont confrontés à un grand nombre d'interlocuteurs.

Du côté des organismes publics, différents niveaux de pouvoirs interviennent : Union européenne, Service Public Fédéral belge, Région Wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, etc. Pour chacune de ces institutions, plusieurs entités sont concernées par le financement de la recherche, avec des responsabilités et des degrés d'interventions qui varient (cf. infra). Par ailleurs, les périmètres de chaque entité peuvent fortement varier, depuis ceux couvrant tous les domaines scientifiques à ceux s'adressant à des domaines beaucoup plus spécifiques.

Pour les organismes privés, les financements peuvent venir à la fois d'entités commerciales (entreprises) ou d'organismes à but non lucratifs (associations, fondations, etc.). La diversité des intervenants est encore plus grande que du côté public et, même si les opportunités peuvent paraître moins importantes en termes de nombre et de budget, elles s'avèrent essentielles pour certains domaines de recherche.

À côté de cela, on peut aussi citer les opportunités issues d'autres organismes de recherche, quel que soit leur statut.

LES OBJECTIFS DES FINANCEURS

Pourquoi subsidient-ils la recherche ?

Les objectifs des organismes subsidiant dépendent de dynamiques variables.

Pour les organismes privés, la motivation sous-jacente est un intérêt direct dans les résultats des recherches. Il s'agit d'un intérêt commercial pour les entreprises, qui peuvent financer la recherche car elles utiliseront ses résultats pour concevoir, développer ou améliorer un produit, un procédé ou un service qu'elles mettent sur le marché. Les organismes sans but lucratif, comme les associations ou les fondations, ont bien souvent un intérêt lié à la thématique des recherches. Pour illustrer cela, un exemple

¹ <https://my.recherche.uliege.be>

évident est celui de la Fondation Contre le Cancer : parmi toutes les activités qu'elle supporte financièrement, cette fondation est logiquement intéressée de contribuer aux avancées scientifiques qui permettent d'aider au diagnostic et de lutter contre la maladie.

Pour les organismes publics, du point de vue des motivations, on peut répartir les intervenants en deux catégories, même si de part et d'autre, l'objectif poursuivi à travers le financement de la recherche correspond à une compétence politique.

- Les ministres/commissaires **en charge de la recherche** sont responsables d'implémenter une **politique scientifique** avec les administrations ou les agences qui les accompagnent. Cette politique peut prendre des formes très variables suivant les niveaux de pouvoirs, avec des attentes en matière d'impact qui peuvent dépasser le cadre strict de la création de nouvelles connaissances.
- Les ministres/commissaires **en charge d'autres domaines de compétences** peuvent mettre en place des programmes ou des actions dans lesquels certaines activités de recherche sont financées, dans la mesure où elles contribuent à des missions liées à leurs responsabilités. En d'autres termes, la recherche y représente une activité parmi d'autres, dans des ensembles de subventions visant des impacts spécifiques à ces domaines. Par exemple, au niveau européen, les fonds FEDER soutiennent les politiques de développement régional. Parmi les multiples actions qu'ils financent, ils couvrent des activités de recherche, mais uniquement dans cette optique très spécifique de développement régional. D'autres programmes existent en appui des politiques en matière d'environnement, de digitalisation, etc. Ils sont conçus, évalués et mis en œuvre sur base de critères spécifiques aux champs de compétences visés.

La multiplication des niveaux de pouvoirs, des intervenants et des initiatives engendre non seulement une complexité du paysage des financements pour les chercheurs, mais aussi certains risques de recouvrement pour les bailleurs. Afin d'éviter de financer plusieurs fois les mêmes types d'activités ou dans l'objectif d'assurer une plus grande cohérence des actions, une dynamique visant à maximiser les synergies entre ces acteurs est de plus en plus plébiscitée.

À côté des volontés partagées, les niveaux de pouvoirs présentent quand même toujours certaines attentes spécifiques. Pour information, ou rappel, voici les caractéristiques essentielles propres à nos principaux bailleurs publics en charge de la compétence « recherche ».

FWB

Suivant la répartition des compétences politiques en Belgique, la Fédération Wallonie Bruxelles (Communauté Française) a la charge de la recherche fondamentale². Cette compétence est soutenue à travers (1) le financement direct des universités et (2) le Fonds pour la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS). La mission du F.R.S.-FNRS est de développer la recherche fondamentale sur base d'initiatives présentées par les chercheurs et dans un processus d'évaluation basé sur le seul critère de l'excellence scientifique.

Région wallonne

² « La recherche fondamentale consiste en des travaux de recherche expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière. » (OCDE (2016), *Manuel de Frascati 2015 : Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, Éditions OCDE, Paris.)

La Région wallonne, de son côté, a hérité de la compétence relative à la recherche appliquée. Les décisions politiques successives qui ont encadré cette responsabilité ont abouti à situer les initiatives de recherche et d'innovation dans le cadre du développement socio-économique de la région. Tous les financements octroyés visent dès lors un impact économique dans le secteur entrepreneurial wallon, que ce soit à court, moyen ou long terme. De façon explicite, la terminologie adoptée dans les documents officiels désigne les activités subsidiées comme "recherche industrielle". En 2020, le gouvernement wallon a aussi adopté des « Domaines d'Innovation Stratégiques » (DIS), qui impliquent que les activités menées doivent se focaliser sur certains champs thématiques. Ces DIS ont été revues par le gouvernement en juillet 2026³.

Union européenne

Au niveau européen, la commission met en œuvre depuis de nombreuses années des programmes cadres de Recherche pluriannuels successifs. *Horizon Europe* est le neuvième programme de ce type, et sa période de mise en œuvre s'étale de 2021 à 2027. Conçus à l'origine comme des actions de support spécifiques à la recherche, les programmes cadres ont évolué avec le temps. Il s'agit aujourd'hui d'instruments visant des impacts larges, scientifiques mais aussi sociétaux et économiques. L'objectif des autorités européennes est d'utiliser ces instruments pour contribuer à la réalisation d'autres politiques (transition digitale, green deal, etc.), pour relever des défis sociétaux (vieillesse, sécurité, changement climatique, etc.) et pour aider à atteindre des objectifs internationaux (par exemple les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies⁴).

Le défi pour tout chercheur face à ces interlocuteurs variés et à leurs objectifs spécifiques est d'arriver à rencontrer ses propres attentes, en matière de développement de carrière, de collaborations, d'accomplissement scientifique, tout en comprenant que les attentes des financeurs peuvent s'exprimer bien différemment, en des termes qui ne concernent plus nécessairement en premier lieu le développement de connaissances nouvelles.

LES VARIABLES DES FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE

Comment les organismes subsidient la recherche ?

Les attentes des bailleurs, leurs politiques et leurs stratégies influencent directement les différentes variables des programmes de recherche. Si toutes sont importantes à prendre en compte pour s'assurer de la correspondance entre un appel à financement et un projet personnel, certaines sont décisives et doivent être parfaitement appréhendées pour optimiser ses chances de succès.

LE STATUT DES CANDIDATS

Une candidature peut être attendue de la part d'un individu ou plutôt d'une institution. Les opportunités qui s'ouvrent aux chercheurs varient en fonction du statut et du stade de la carrière. Certains critères comme l'ancienneté, par exemple le nombre d'année après l'obtention d'un doctorat, ou le poste occupé (temporaire ou permanent) peuvent être utilisés par les financeurs pour fixer certaines restrictions.

³ <https://s3.wallonie.be/home/s3wallonne/les-domaines-d-innovation-strategiques.html>

⁴ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Globalement, la caractérisation du statut relève d'un critère d'éligibilité, c'est-à-dire qu'elle permet de postuler ou non. Néanmoins, dans certains appels, elle peut servir de cliquet positif, par exemple dans le cas où l'implication de chercheurs en début de carrière est considérée comme une plus-value.

LES PARTENARIATS

Pour analyser le consortium attendu dans un appel, il faut distinguer les types d'organismes partenaires et leurs rôles. Les agences de financement peuvent avoir des attentes ou des exigences relatives à l'inclusion dans le consortium d'entités commerciales, d'associations, de représentants de la société civile, de pouvoirs publics, etc. Souvent, des règles spécifiques guident le nombre de partenaires attendus et leur localisation géographique.

Les tâches qui sont confiées aux différents membres d'un consortium sont également directement influencées par les objectifs de l'appel à projets. Pour citer un exemple, le rôle d'une entreprise peut varier fortement : accompagnement pour guider le plan de recherche (sans nécessairement être financée), accueil de chercheurs en détachement pour contribuer à leur formation, prise en charge directe de tâches de recherche, coordination d'un consortium, etc.

EXEMPLES

Afin d'illustrer les deux premières variables, *statut et partenariats*, nous pouvons nous intéresser aux instruments qui visent spécifiquement les doctorants, et ce dans les trois principaux niveaux de pouvoirs.

- Europe

Dans le programme cadre *Horizon Europe*, un seul instrument vise directement et spécifiquement le doctorat : les « Doctoral Networks », qui font partie des « Marie-Sklodowska Curie Actions ». Il s'agit de projets soumis par des consortiums d'entités académiques et non-académiques. Les participants sont les futurs promoteurs de thèse. Une dizaine d'organismes s'accordent sur un sujet de recherche, établissent un programme de formation doctorale commun et, surtout, définissent une liste des sujets de thèses qui seront implémentés. Si le projet est retenu pour financement, le consortium engage les doctorants via une procédure de recrutement ouverte. Donc, dans son appel à projet, l'Europe s'adresse aux superviseurs, pas aux doctorants. Ces derniers ne soumettent pas un projet de thèse ; ils candidatent à un poste ouvert dans un organisme membre du consortium.

- FNRS

Le FNRS met en place différents instruments pour soutenir le doctorat. À chaque fois, la dynamique consiste à recevoir et évaluer des projets personnels, définis et rédigés directement par un candidat doctorant avec son promoteur.

- SPW

La Région Wallonne propose un programme baptisé WIN4DOC. Les projets sont déposés par une entreprise, qui sera considérée comme coordinatrice, et par une université partenaire. Elles définissent un sujet de thèse dont les résultats devront avoir un impact sur l'activité de l'entreprise. Le doctorant ne doit pas obligatoirement être identifié dans la candidature (cela peut avoir une incidence lors de l'évaluation mais ce n'est pas un critère de recevabilité du projet).

Ces trois exemples illustrent les dynamiques très différentes des trois agences concernées. Alors que l'objectif général est identique, à savoir soutenir et financer des doctorants, les spécificités des attentes de chaque niveau de pouvoir induit des conditions de participation tout à fait distinctes. Les projets déposés sont donc très différents.

LE TYPE DE RECHERCHE

La distinction générale entre recherche fondamentale et recherche appliquée a déjà été évoquée dans la partie relative à la répartition des compétences. Pour les agences de financement qui s'orientent vers la recherche appliquée, il est fréquent de préciser cette notion, c'est-à-dire de la subdiviser, afin de mieux décrire les activités attendues. Un référentiel partagé par de nombreux organismes est l'Échelle de Maturité Technologique⁵, qui décrit les différentes étapes du processus de recherche et de développement, depuis le concept ou l'idée d'application jusqu'au produit, procédé ou service qui sera commercialisé ou diffusé. Cette échelle compte neuf niveaux. Certains programmes de financement indiquent le niveau attendu avant le projet et celui visé à la fin des recherches financées. Ceci peut aussi avoir un impact sur le partenariat visé : plus on progresse dans l'échelle, plus le rôle clé d'un projet passe du monde académique vers le monde non-académique.

LE BUDGET

La variabilité en termes de budget, au-delà de l'enveloppe financière disponible par projet, concerne le type de dépenses qui sont considérées comme éligibles. Suivant les objectifs visés, une ou plusieurs catégories peuvent être couvertes : frais de personnel, frais de fonctionnement, frais de mobilité, frais de formation, frais de détachement, frais d'équipement, etc.

LES SUJETS DES RECHERCHES

Deux dynamiques principales s'opposent : « bottom-up » et « top-down ».

Dans les appels à projets « bottom-up », ce sont le ou les candidats qui décident librement du sujet des recherches qui seront menées. Même si la pertinence du choix doit être démontrée par une analyse de l'état de l'art ou par une description du contexte scientifique, aucune restriction n'est définie *a priori* par le financeur.

A l'opposé, dans la dynamique « top-down », l'agence de financement décrit dans son appel la ou les thématiques pour lesquelles des projets sont attendus. Ces thématiques peuvent être assez vastes, par exemple dans le cas de Domaines d'Innovation Stratégique de la Région Wallonne (cf. p.4) ou pour les bourses FRESH du FNRS (qui couvrent l'ensemble des Sciences Humaines et Sociales), plus restreintes, par exemple dans un financement qui viserait une maladie (Cancer, Maladie d'Alzheimer...), voire extrêmement spécifiques, comme c'est le cas pour certains types d'appels du programme Horizon Europe⁶.

L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Il s'agit certainement de la variable la plus significative des objectifs et des attentes des agences de financement. Les procédures d'évaluation concernent à la fois les **personnes** qui vont évaluer les candidatures et les **critères** qu'elles utiliseront.

⁵ <https://reseaulieu.be/2024/10/21/technology-readiness-level/>

⁶ Des exemples sont disponibles sur l'intranet ULiège à la page https://my.recherche.uliege.be/cms/c_18155299/fr/myrecherche-clusters

Il est primordial de savoir qui sont les évaluateurs qui analyseront les dossiers : scientifiques, experts d'une thématique, membres d'administrations publiques ou d'agence de financement, représentants du secteur industriel, acteurs de la société civile... La façon dont les comités sont composés doit être prise en compte lors de la rédaction d'une candidature. Le contenu doit pouvoir être compréhensible et adapté à ces évaluateurs.

Les critères d'évaluation fréquemment utilisés sont variés :

- excellence (d'un individu, d'un consortium, d'un projet, d'une méthodologie...),
- impact (scientifique, socio-économique...),
- implémentation (capacité de gestion, complémentarité d'un partenariat, environnement de recherche...),
- dissémination (scientifique, grand public...),
- formation (compétence transversale, employabilité...),
- etc.

Chaque agence de financement va choisir pour chaque programme certains de ces critères, ou sous-critères, tout en leur attribuant un poids relatif correspondant aux objectifs visés. Ces critères sont souvent clairement visibles, car ils servent à structurer les rubriques dans les modèles de proposition, et il est important d'accorder à chacun d'entre eux l'attention qu'il mérite.

EXEMPLES

Les trois programmes présentés précédemment pour illustrer les variables *statut* et *partenariats* sont également très parlants lorsqu'on les compare du point de vue des critères d'évaluation.

- Europe

Les « Doctoral Networks » sont analysés sur base de critères larges et équilibrés : l'excellence (de la recherche envisagée, du programme de formation, des dispositions de supervision), l'impact attendu (scientifique, sociétal, en matière de potentiel de carrière) et l'implémentation (gestion du consortium, allocation des ressources, faisabilité). Aucun des sous-critères ne peut être ignoré. Au vu de la concurrence dans ces appels, il est nécessaire d'être excellent dans tous les aspects envisagés.

- FNRS

Les bourses et mandats du FNRS sont évalués sur base du seul critère de l'excellence (du candidat, de son projet et de l'environnement de recherche).

- SPW

Les projets WIN4DOC font l'objet d'une évaluation qui met en avant l'impact économique pour l'entreprise. La valorisation de l'innovation et le caractère innovant du projet comptent pour la moitié des points. Le financement du doctorat dépend donc beaucoup de ce qui pourra être réalisé après ce doctorat par l'entreprise. Le reste de l'évaluation couvre l'excellence et l'expérience, la faisabilité et la pertinence, le degré de risque et la contribution au développement durable.

À nouveau, ces trois exemples illustrent les objectifs politiques très différents des trois organes concernés. Il est évident que les projets déposés doivent être adaptés aux attentes des financeurs pour pouvoir être retenus. Une candidature similaire qui serait déposée dans Horizon Europe et au

FNRS pourrait obtenir des résultats d'évaluation très différents. Et ceci vaut bien entendu au-delà des exemples spécifiques donnés ici.

QUELQUES ASPECTS TRANSVERSAUX

Plusieurs enjeux transversaux sont considérés par les agences de financement comme des priorités et/ou des principes horizontaux qui doivent être intégrés à tous les projets de recherche.

Certains apparaissent de façon systématique, quel que soit le niveau de pouvoir ou le programme, parce qu'ils concernent des préoccupations sociétales qui peuvent faire l'objet de législations au niveau européen, national ou régional. On peut citer par exemple l'éthique et la gestion des données personnelles.

D'autres ne sont pas toujours couverts, bien que de plus en plus fréquents. Leur présence témoigne des objectifs politiques des financeurs. On pense par exemple aux pratiques de Science Ouverte, à la gestion des données de la recherche, aux questions de genre et d'égalité ou au principe DNSH⁷.

Les aspects transversaux peuvent être pris en compte avec différents niveaux d'exigences :

- une information à fournir par les candidats, sans restriction particulière ;
- un critère d'éligibilité à respecter ;
- un critère d'évaluation ;
- une obligation contractuelle si le projet est financé.

L'ÉTHIQUE

La notion d'éthique, souvent associée à celle d'intégrité, couvre un périmètre assez large dans le domaine des recherches scientifiques. Afin de l'appréhender, on peut se référer à la structuration des champs concernés qui est d'application dans les projets européens :

- Utilisation de cellules souches embryonnaires humaines (hESC) et embryons humains
- Participation d'êtres humains
- Utilisation de cellules ou tissus humains
- Traitement de données à caractère personnel
- Utilisation d'animaux
- Collaboration avec des Pays tiers (non-EU)
- Impact potentiel sur l'environnement, la santé et la sécurité
- Utilisation de l'Intelligence artificielle
- Autres questions éthiques
- Enjeu transversal : utilisation abusive potentielle des résultats

Les financeurs de la recherche reconnaissent unanimement que l'éthique et l'intégrité sont essentielles à plusieurs titres : garantir l'excellence des travaux, préserver la confiance du public dans la science, permettre d'utiliser les résultats de manière responsable, etc. Il en résulte des dynamiques de suivi qui auront pour objectif d'assurer autant le respect des réglementations internationales, nationales ou institutionnelles, que l'intégration dans des dynamiques partagées de type Code de conduite, Charte, etc.

⁷ DNSH - "Do No Significant Harm" est un principe repris dans les réglementations européenne et visant à s'assurer que les activités financées ne portent pas atteinte à 6 objectifs climatiques et environnementaux définis par l'UE.
<https://www.health.belgium.be/fr/professionnels/administrations/environnement/do-no-significant-harm-dnsh>

Les pratiques pour le dépôt de projets et le conventionnement restent toutefois assez variables, depuis la simple vérification des autorisations obtenues au niveau des organismes de recherche jusqu'à des procédures d'examen très détaillées, incluant une auto-évaluation et une analyse menées avant le début du projet, puis des contrôles de suivi et des audits effectués pendant le projet.

LA SCIENCE OUVERTE

Les pratiques de science ouverte concernent différents aspects de la recherche : ouverture des publications (Open Access), ouverture des données de la recherche (Open Data), ouvertures des codes informatiques (Open Source), ouverture des ressources éducatives (Open Education), science participative (Citizen/Participatory Science). Une présentation de ces dynamiques à l'ULiège est disponible sur des pages web dédiées et dans la première feuille de route adoptée en interne en 2024⁸.

Du côté des agences de financement, une attention de plus en plus grande est apportée à ces pratiques, avec toutefois des attentes qui peuvent varier. Une fois encore, nous pouvons citer l'exemple des projets européens, dans la mesure où ils se placent souvent comme précurseurs de dynamiques et de procédures ensuite adoptées à large échelle. Dans *Horizon Europe*, la science ouverte est prise en compte autant lors de l'évaluation que lors du conventionnement. Cela signifie que les chercheurs doivent répondre à la fois à des attentes, qui seront évaluées, et à des obligations contractuelles. Dans les propositions soumises, les pratiques de sciences ouvertes doivent être décrites dans le chapitre sur la méthodologie du projet. Alors qu'auparavant, elles étaient plutôt évaluées sous le critère « impact », elles sont désormais considérées comme faisant partie intégrante du critère « excellence ». Ensuite, pour tout projet financé, les conventions incluent une obligation d'ouverture des publications et de partage des données sous certaines conditions (en tenant compte des restrictions potentielles liées à l'éthique, à la sécurité et aux droits de propriétés intellectuelles). En complément, les domaines de l'Open Source, de l'Open Education et la Science Participative peuvent faire l'objet d'initiatives complémentaires : d'une part la prise en compte de ces pratiques dans tout projet déposé, lorsqu'elles sont pertinentes, et d'autre part des appels à projets spécifiquement orientés pour les promouvoir.

LA GESTION DES DONNÉES

Au-delà de la question du partage des données de la recherche, les bailleurs sont attentifs à la gestion globale de ces données, dont le cycle complet est analysé : récolte, traitement, sauvegarde, protection, accès, publication, préservation à long terme et réutilisation potentielle. Ces préoccupations s'inscrivent dans des principes partagés au niveau international sous l'acronyme *FAIR Data*, selon lesquels les données devraient être Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable).

Comme pour les pratiques de sciences ouvertes, la gestion des données peut induire pour les chercheurs à la fois des attentes dans les candidatures qui seront évaluées et des obligations contractuelles. Afin d'assurer le suivi de ces questions, les agences de financements se reposent de plus en plus fréquemment sur un outil répandu : le plan de gestion de données (en anglais : Data Management Plan - DMP). Il s'agit d'un document qui, sous format texte, reprend les informations et les engagements spécifiques au projet pour les différentes étapes du cycle cité ci-avant, de même que certains aspects légaux et éthiques.

⁸ <https://www.openscience.uliege.be> et https://www.openscience.uliege.be/cms/c_20521581/fr/openscience-notre-engagement

LA DISSÉMINATION

Comme pour d'autres aspects présentés ci-dessus, les attentes en matière de dissémination deviennent de plus en plus habituelles. Souvent, elles ne ciblent plus uniquement le secteur académique, mais aussi les citoyens et les utilisateurs potentiels, y compris dans le secteur privé ou les autorités publiques. Pour les financeurs, au-delà du suivi de l'impact des résultats d'un projet, cette dissémination représente un moyen direct de fournir de l'information à propos de leurs politiques et/ou de leurs initiatives. On peut donc distinguer différents niveaux de dissémination, en notant que la terminologie n'est pas nécessairement partagée :

- **Communication** visant à promouvoir les actions menées dans un projet auprès des citoyens, des utilisateurs, des médias : sites web, réseaux sociaux, activités de vulgarisation scientifique...
- **Diffusion** des résultats d'un projet via des articles et des conférences pour atteindre à la fois le monde académique, mais aussi les entreprises, le monde politique, le grand public...
- Planification de l'utilisation concrète des résultats, que cette **exploitation** soit commerciale, sociétale ou politique.

GENRE ET ÉGALITÉ

Les questions de genre et d'égalité représentent en soi des sujets de recherche qui peuvent être spécifiquement financées par certains bailleurs. Mais de façon transversale, elles peuvent aussi être prises en compte dans l'ensemble d'un programme et/ou des projets, et ce à différents niveaux :

- Condition réglementaire, comme dans l'exemple des projets *Horizon Europe*, où chaque organisme public doit avoir adopté un *Gender Equality Plan*⁹ pour pouvoir prétendre à être subsidié ;
- Contenu méthodologique, dans la mesure où les dimensions de sexe et de genre doivent être prises en compte dans la définition des recherches planifiées, quel que soit le domaine visé par le projet ;
- Composition d'un partenariat, où l'équilibre de genre des participants peut faire l'objet d'une attention particulière, voire être l'objet d'un critère additionnel d'évaluation, par exemple dans les projets *Horizon Europe* où il représente le 3^e critère utilisé en cas d'ex-aequo¹⁰.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs initiatives ont été lancées pour structurer les réflexions autour de la thématique globale du développement durable. Parmi celle-ci, les 17 objectifs définis par les Nations Unies¹¹ font l'objet d'une reconnaissance très large et d'une utilisation récurrente. Les agences de financements peuvent s'y référer par rapport aux programmes ou aux thématiques d'appels qu'elles ouvrent, afin d'appuyer politiquement leurs choix. Mais elles peuvent également attendre des candidats qu'ils décrivent, dans les projets soumis, en quoi les recherches menées et les résultats attendus contribueraient à ces objectifs, à leurs cibles et indicateurs.

⁹ <https://european-research-area.ec.europa.eu/horizon-europe-support-gender-equality>

¹⁰ "If necessary, the gender balance among the researchers with a leading role named in the researchers table in the proposal, will be used as a factor for prioritisation." - https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2026-2027/wp-15-general-annexes_horizon-2026-2027_en.pdf

¹¹ <https://sdgs.un.org/goals>

LE SUPPORT ULIEGE POUR LES FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE

Où trouver l'information utile et le support spécifique ?

LA VEILLE SUR LES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT

L'intranet *My Recherche et Innovation* reprend :

- Les appels à projets et à mandats ouverts
https://my.recherche.uliege.be/cms/c_12323482/fr/myrecherche-financement
- Une description de l'ensemble des instruments de financements connus et qui s'ouvrent régulièrement
https://my.recherche.uliege.be/cms/c_11516513/fr/financements-pour-un-chercheur
- Une page spécifique pour les financements de la mobilité
https://my.recherche.uliege.be/cms/c_11962010/fr/financements-de-la-mobilite

Par ailleurs, dans la mesure où les opportunités internationales peuvent venir d'un périmètre très large d'organismes et qu'un suivi de ces initiatives réclame un outil spécifique, l'ULiège a recours à la plateforme ResearchConnect (<https://search.myresearchconnect.com/>). Celle-ci est accessible à tout membre de l'ULiège et permet d'assurer une veille très large : projets collaboratifs, bourses, prix, mobilité, équipement, etc. Le contenu est édité et mis à jour en continu, suivant un format standardisé qui permet d'appréhender efficacement les possibilités présentées. Il est aussi possible d'y créer un suivi personnalisé des appels pertinents suivant les préférences des utilisateurs : domaine de recherche, type de financement, etc. Le contenu est orienté vers les financements internationaux, et il complète donc l'information déjà disponible via *My Recherche & Innovation*.

LES OUTILS SPÉCIFIQUES POUR LE MONTAGE DE PROJETS

Toujours sur *My Recherche & Innovation*, RISE met à disposition une boîte à outil avec des ressources spécifiques pour le montage de certains types de projets :

https://my.recherche.uliege.be/cms/c_15933978/fr/myrecherche-monter-un-projet-de-recherche

LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES SUR LES QUESTIONS TRANSVERSALES

L'ULiège a développé des actions spécifiques par rapport à plusieurs sujets évoqués ci-avant.

Ethique et Intégrité : https://www.recherche.uliege.be/cms/c_9022717/fr/ethique-et-integrite-scientifique

Open Science : <https://www.openscience.uliege.be>

Gestion des données : https://my.recherche.uliege.be/cms/c_15934027/fr/myrecherche-gestion-des-donnees-de-ma-recherche

Communication : https://my.recherche.uliege.be/cms/c_15946806/fr/myrecherche-communication

Genre et égalité : https://www.uliege.be/cms/c_11572857/fr/genre-et-egalite

Développement durable : https://www.durable.uliege.be/cms/c_10382815/fr/durable/
https://www.uliege.be/cms/c_19589511/fr/uliege-numerique-responsable-a-l-uliege

CONTACTS

ULiège – RISE

Cellule Montage et Gestion de Projets

recherche@uliege.be